

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE TRUYES (Indre et Loire)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, **le MARDI 22 FÉVRIER à 19h30**

Affiché le

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2021
- Compte rendu des décisions du Maire
- Création de conduits de désenfumage pour la salle Roger-Avenet - Marchés de travaux – Lot n°2 – Avenant n°1
- Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la commune de TRUYES
- Tarifs de la restauration scolaire
- Admission en non valeur
- Amendes de police
- Questions diverses

Le Maire
Stéphane de COLBERT

En application de loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, **le quorum des membres nécessaires pour la tenue de la réunion est fixé au tiers**, en lieu et place de la moitié.

Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents.

Un membre présent peut être porteur de deux pouvoirs, contre un seul habituellement.

Compte tenu de la capacité d'accueil de la salle du conseil municipal, **la présence du public sera limitée à 12 personnes.**